
**COMPTE RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2017**

Conseillers

en exercice : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Absents : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt février, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au lycée agricole de Saint-Flour, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Etaients présents : Annie ANDRIEUX, François BOISSET, Claudette BRUGEROLLE, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Bernard CHAMBARON, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Bernard DELCROS, Gérard DELPY, Jean-Jacques GEMARIN, Pierre JARLIER, André JUGIEU, Christophe LACOMBE, Bernard MAURY, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, René MOLINES, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Patricia ROCHES, Charles RODDE, Christian ROUDIER, Michel SEYT, Denis TOURVIEILLE, Sébastien VEDRINES, Jean-Louis VERDIER, Nicole VIGUES

Absents ayant donné pouvoir : Richard BONAL, Albert HUGON, Joël LABORIE, Jean MAGE, Anne-Marie MARTINIÈRE, Karine RODDE-DESPRATS, Alain VANTALON

Absents : Jean-Pierre BERTHET, Bruno PARAN

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 21 février 2017 et que la convocation avait été faite le 10 février 2017.

2017-1 : ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre JARLIER, Président,

Ont été installés en qualité de membres

Saint-Flour Communauté	Membres titulaires
	ANDRIEUX Annie
	BERTHET Jean-Pierre
	BONAL Richard
	BRUGEROLLE Claudette
	CHAMBARON Bernard
	CHARRIAUD Céline
	CHAZARIN Martine
	COUDY Bernard
	DELPY Gérard
	HUGON Albert
	JARLIER Pierre
	JUGIEU André
	LABORIE Joël
	MAURY Bernard
	MICHAUD Guy
	MIRAL Daniel
	MOLINES René
	MONLOUBOU Jean-Jacques
	PARAN Bruno
	RICHARD Jeanine
	ROCHÈS Patricia
	SEYT Michel
Hauts Terres communauté	CHABRIER Gilles
	CEYTRE Georges
	DELCROS Bernard
	COUVRET Jacques
	MAGE Jean
	PRADEL Ghyslaine
	RAYNAUD Bernard
	RISPAL Bernard
	ROUDIER Christian
	TOURVIEILLE Denis
	VANTALON Alain
	VEDRINES Sébastien
	VERDIER Jean-Louis
	VIGUES Nicole
Pays Gentiane	François BOISSET
	Jean-Jacques GEMARIN
	Christophe LACOMBE
	Anne-Marie Martinière
	Karine RODDE-DESPRATS
	Charles RODDE

EN VERTU DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MONSIEUR JACQUES COUVRET, DOYEN D'AGE DE L'ASSEMBLEE, ASSURE LA PRESIDENCE DU COMITE SYNDICAL ET INVITE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A PROCEDER A L'ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL, AU SCRUTIN SECRET.

EST ENREGISTREE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR PIERRE JARLIER A LA PRESIDENCE DU SYNDICAT.

CHAQUE DELEGUE A DEPOSE DANS L'URNE, SON BULLETIN DE VOTE ECRIT SUR PAPIER BLANC.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de bulletin nul : 1

Mr Pierre JARLIER a obtenu 38 voix.

MONSIEUR PIERRE JARLIER A ETE PROCLAME ELU PRESIDENT ET A ETE IMMEDIATEMENT INSTALLE.

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2017-2 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Vu la délibération n°1 du comité syndical en date du 20 février 2017 installant les nouveaux membres ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat ;

Le comité syndical sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER, procède à l'élection du 1er Vice-Président du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales.

EST ENREGISTREE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR BERNARD DELCROS

LE VOTE A DONNE LES RESULTATS CI APRES :

- nombre de votants : 40
- abstention : 0
- contre : 0

Mr Bernard DELCROS a obtenu 40 voix.

MONSIEUR BERNARD DELCROS A ETE PROCLAME ELU 1^{ER} VICE PRESIDENT DU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président du Syndicat des territoires de l'Est Cantal

EST ENREGISTREE LA CANDIDATURE D MONSIEUR JACQUES COUVRET

LE VOTE A DONNE LES RESULTATS CI APRES :

- nombre de votants : 40
- abstention : 0
- contre : 0

Monsieur Jacques COUVRET a obtenu 40 voix

MONSIEUR JACQUES COUVRET A ETE PROCLAMEE ELU 2EME VICE PRESIDENT DU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Monsieur Pierre JARLIER fait procéder ensuite à l'élection des membres composant le bureau :

Conformément à l'article 6 des statuts, sont membres du bureau,

- Le Président
- Les deux Vice-Président
- 2 autres membres

Monsieur Jean-Louis VERDIER et Monsieur Richard BONAL sont élus avec 40 voix

2017-3 : ELECTION DES COMMISSIONS

Considérant qu'il convient de choisir les délégués au sein des commissions du Syndicat :

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **ELIT les membres des commissions comme suit :**
- commission d'appel d'offres : Le président du Syndicat et 5 membres

Membres titulaires
Céline CHARRIAUD
Bernard RISPAL
Ghislaine PRADEL
Bernard RAYNAUD
Bernard MAURY

Membres suppléants
Monsieur André JUGIEU
Monsieur Albert HUGON
Monsieur Alain VANTALON
Monsieur Jean-Pierre BERTHET
Monsieur Georges CEYTRE

- une commission de recrutement

Membres titulaires
Pierre JARLIER ou son représentant Jean-Jacques MOULOUBOU
Nicole VIGUES
Christian ROUDIER
Jean-Louis VERDIER
Richard BONAL
Martine CHAZARIN

- une commission des travaux

Membres titulaires
Pierre JARLIER ou son représentant
Joël LABORIE
Georges CEYTRE
Jean-Pierre BERTHET
René MOLINES
Bernard MAURY
François BOISSET
Bernard RAYNAUD
Alain VANTALON
Daniel MIRAL
Richard BONAL

- une commission des finances

Membres titulaires
Pierre JARLIER
Gilles CHABRIER
Jean-Jacques MONLOUBOU
Albert HUGON
Jeanine RICHARD
Daniel MIRAL
André JUGIEU
Céline CHARRIAUD
Bernard RISPAL
Christian ROUDIER
Jean-Louis VERDIER
Jean-Jacques GEMARIN

**2017-4 : COMITE DE PILOTAGE DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE
(PREVENTION, VALORISATION, TRAITEMENT) ET CHOIX D'UN ELU REFERENT**

Considérant qu'il convient de choisir les délégués au sein de la commission déchets économie circulaire et un élu référent ;

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ◆ *Elit les membres suivants en tant que membre du comité de pilotage déchets économie circulaire :*

Membres
Céline CHARRIAUD
Daniel MIRAL
François BOISSET
André JUGIEU
Gilles CHABRIER
Albert HUGON
Bernard RAYNAUD
Sébastien VEDRINES
Jeanine RICHARD

- ◆ *Désigne Mme Céline Charriaud en qualité d'élue référent.*

POUR : 40 voix

**2017-5 : COMITE DE PILOTAGE SCOT INGENIERIE ET COMITE DE PILOTAGE
CLIMAT**

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination de membres au sein de deux comités de pilotage.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

- ◆ ***Elit les membres suivants en tant que membre des comités de pilotage SCOT/INGENIERIE et CLIMAT***

CLAUDETTE BRUGEROLLE
CELINE CHARRIAUD
BERNARD COUDY
ALBERT HUGON
PIERRE JARLIER
GUY MICHAUD
DANIEL MIRAL
RENE MOLINES
JEAN-JACQUES MONLOUBOU
JEANINE RICHARD
PATRICIA ROCHES
GILLES CHABRIER
GHISLAINE PRADEL
NICOLE VIGUES
JACQUES COUVRET
CHRISTIAN ROUDIER
BERNARD RAYNAUD
JEAN-LOUIS VERDIER

POUR : 40 voix

**2017-6 : CHOIX D'UN MEMBRE DU SYNDICAT EN TANT QUE DELEGUE AU
PERSONNEL
ET D'UN DELEGUE POUR LE CNAS**

Considérant qu'il convient de désigner un élu du syndicat en qualité de délégué au personnel et délégué CNAS

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

- ◆ ***Désigne Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU en qualité de délégué CNAS et pour le personnel***

POUR : 40 voix

2017-7 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT POUR MARCHES, EMPRUNTS...

Vu l'Article 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ♦ *Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le respect des procédures et des seuils ;*
- ♦ *Autorise Monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer les actes à cet effet.*

POUR : 40 voix

2017-8 : INDEMNITE DES ELUS

Considérant qu'il convient de se positionner sur la question de l'attribution des indemnités aux élus

Indemnités maximales des
présidents et vices-présidents des
syndicats de communes au
01/02/2017

POPULATION (habitants)	%	Montant des indemnités mensuelles	
		Président	Vice-Président
Moins de 500	4.73 / 1.89	183,08 C	73,16 C
De 500 à 999	6.69 / 2.68	258,95 C	103,73 C
De 1 000 à 3 499	12.2 / 4.65	472,22 C	179,99 C
De 3 500 à 9 999	16.93 / 6.77	655,30 C	262,04 C
De 10 000 à 19 999	21.66 / 8.66	838,38 C	335,20 C
De 20 000 à 49 999	25.59 / 10.24	990,50 C	396,35 C

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ◆ **Décide de maintenir la rémunération du président et des vices présidents au taux de 25.59% pour le président et de 10.24% pour les vices présidents.**

POUR : 40 voix

**2017-9 : INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU COMPTABLE ET
AUTORISATION GENERALE DE POURSUITE ACCORDEE AU COMPTABLE**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ◆ **Décide de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;**
- ◆ **Décide d'accorder, comme précédemment, l'indemnité de conseil à 100 % selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à M Fabrice PRUNIER Comptable Public à compter du 01/01/2017 (date d'installation du nouveau conseil) jusqu'à la cessation de ses fonctions à la Trésorerie de Saint-Flour ;**
- ◆ **Décide de lui accorder également chaque année l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.**

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Fait à Saint-Flour le
Affiché le

Le Président

Pierre JARLIER



